Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250325-2025032506-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absents :
-

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.3. Fermage brasserie GUTH section 25 parcelle 161

DELIBERATION D20032025/06

M. Damien SCHMITT a résilié le bail des parcelles 149, 150 et 161 en section 25,
M. Charly GUTH, gérant de la brasserie GUTH, SIRET 839 120 722 00013, 10 rue principale 67220 Saint Maurice, a manifesté son intérêt pour la parcelle 161.
Il est proposé de louer le lot 1 de la parcelle de Pinot gris n°161 en section 25 (dont la surface totale fait 2ha04a32ca, et a été divisée en 4 lots), d'une surface de 47,14 ares, sur une durée de 9 années au prix annuel du fermage de Pinot gris, déterminé chaque année par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable du syndicat viticole,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250325-2025032506-DE

PREND ACTE de la résiliation des baux viticoles des parcelles 149, 150 et 161 par M. Damien SCHMITT.
APPROUVE la mise en place d'un fermage pour la parcelle 161 en section 25, pour une durée de 9 années, à compter du 1er janvier2025.
FIXE le prix selon arrêté ministériel annuel du fermage du cépage de Pinot gris, à compter du 1er janvier 2025.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 25 mars 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHÂTENOIS
Bas-Rhin